

Date de transmission de l'acte: 18/07/2025

Date de reception de l'AR: 18/07/2025

066-246600415-CC\_019\_2025-CC

A G E D I

Communauté de Communes  
Roussillon Conflent  
Multiplions nos énergies

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

### DECISION N° 35/2025

**Objet :** : Marché n°25.006 ayant pour objet la maintenance des équipements informatiques.

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire,

VU la délibération n° 2-2025 en date du 4 juin 2025 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

**CONSIDERANT** qu'il a été décidé de passer un marché suivant la «procédure adaptée» avec possibilité de négociation en application des dispositions des articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4, R2131-12 2° (+ 90 000 € HT), R2152-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

**CONSIDERANT** la décision d'attribution des offres relatif au marché.

### DECIDE

**ARTICLE 1** de passer un marché ayant pour objet la maintenance des équipements informatiques hors serveurs de la communauté. Il s'agit d'un marché de service à prix forfaitaire passé avec l'entreprise Lens Group dont le siège est basé à Perpignan présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

**ARTICLE 2** : copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, 15/07/2025

Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le 18/07/2025

Le Président,  
Robert OLIVE

